Fonds scolaire

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Travaux de réparation, d'entretien courant, d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires existants y compris les demi-pensions (hormis les cuisines centrales), cours, préaux, portails, aires de jeux et sols souples.

CONDITIONS DE L'AIDE ET PERIODICITE

- Un dossier de demande de subvention maximum par collectivité et par année civile (date de dépôt du dossier faisant foi).

LE DISPOSITIF D'AIDE

Taux	**40 %**
Plafond de dépenses éligibles	100 000 € HT

Dispositif pouvant être éligible à l'une des deux bonifications économie d'énergie cf. page 40.